

COMMUNE DU BUDOS
Département de la Gironde

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 21 JUIN A 18H30

L'an deux mille vingt-trois le mercredi 21 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BUDOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence, de Monsieur Didier CHARLOT, Maire.

Présents : D.CHARLOT, C.ZAUSA, M.TRUFFART, P.CLAVERIE, MT.DUPOUY, J.LARRUE, J.BARRE, MF.DEJEAN, M.CONSTANS, A.MARQUETTE

Absents, excusés : F.COURBIN, S.LEGLISE, S.ARNOULD, B.MAIZERET, E.COCQUELIN

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame Catherine ZAUSA est élue secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature de la feuille de présence du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2023

⇒ *Vote : unanimité*

DELIBERATION n°2023 / 16 : SUBVENTION FDAEC 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département soutient financièrement les collectivités pour la réalisation de travaux d'équipement ou de travaux de voirie.

Pour 2023, la commune de Budos bénéficie d'une dotation de 12 111 € au titre du FDAEC.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les opérations pouvant être éligibles ainsi que le plan de financement :

Opérations :

- Panneau information	:	2 571,00 € HT
- Travaux électricité logement communal	:	5 003,98 € HT
- Travaux électricité Eglise Saint Romain	:	3 109,54 € HT
- Reprise du fossé lieu dit Couthures	:	924,00 € HT
- Fourniture chaudière logement communal	:	3 621,00 € HT

Montant total des travaux	:	15 229,52 € HT
Subvention FDAEC 2023	:	12 111,00 € HT
Auto-financement	:	3 118,52 € HT

⇒ *Vote : unanimité*

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un nouveau conseiller dans le cadre de la Commission de contrôle de la liste électorale, pour 3 ans. Monsieur le Maire rappelle la mission des délégués. Madame Marie-Françoise DEJEAN est désignée en remplacement de Monsieur André MARQUETTE.

Ainsi s'achève la réunion, séance levée à 19h00.

Le Maire
Didier CHARLOT

